PRÉSENTATION EcoDDS

Février 2014

Filière DDS (Déchets Diffus Spécifiques) des ménages



SOMMAIRE



Périmètres et enjeux



Les dates clés et produits concernés

- **4 janvier 2012 :** Décret n°2012-13 relatif à la prévention et à la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement.

- **23 avril 2012 :** Création d'EcoDDS par 48 actionnaires.

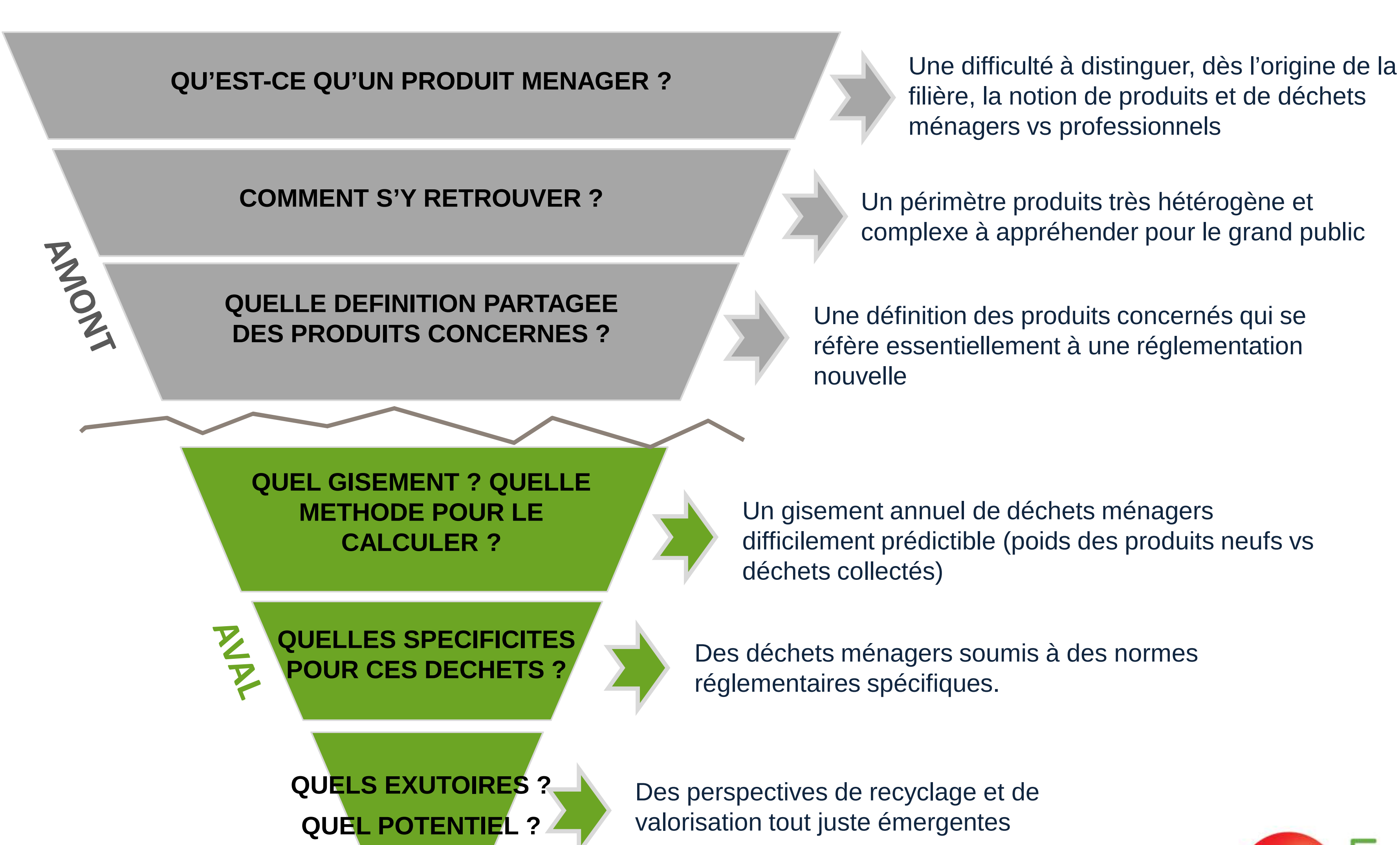
- **16 août 2012 :** Arrêté produits qui définit la liste et la nature des produits règlementés concernés par la nouvelle filière DDS (classement par dénomination de familles ci-dessous)



- **20 avril 2013 :** Agrément d'EcoDDS, seul éco-organisme sur le périmètre des DDS.

- **22 avril 2013 :** Lancement des adhésions des entreprises et accès aux documents contractuels pour les collectivités

La filière des DDS ménagers comporte des particularités à chaque étape de la chaine…



…qui génèrent des enjeux auxquels un éco-organisme candidat doit répondre…

Principaux enjeux de la filière

AMONT

S'assurer que les fabricants et distributeurs concernés, pourront financer le dispositif à mettre en place

Favoriser par des mécanismes incitatifs l'éco-conception en amont de produits (réduction des emballages, réduction des matières toxiques…), la prévention et les comportements éco-responsables

Augmenter le volume des DDS collectés séparément, afin d'améliorer la « qualité globale » du gisement des ordures ménagères, bien plus important en volume

Eviter la dispersion des déchets concernés par l'arrêté produit du 16 aout 2012

Notre compréhension du rôle d'un éco-organisme opérationnel dans cette filière

Mettre en place une filière économiquement pérenne dans un contexte de crise économique majeure…

…**E**n créant une dynamique et une nouvelle organisation opérationnelle …

…En concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière pour déployer de manière optimale l'ensemble de la chaine de valeur



La société EcoDDS



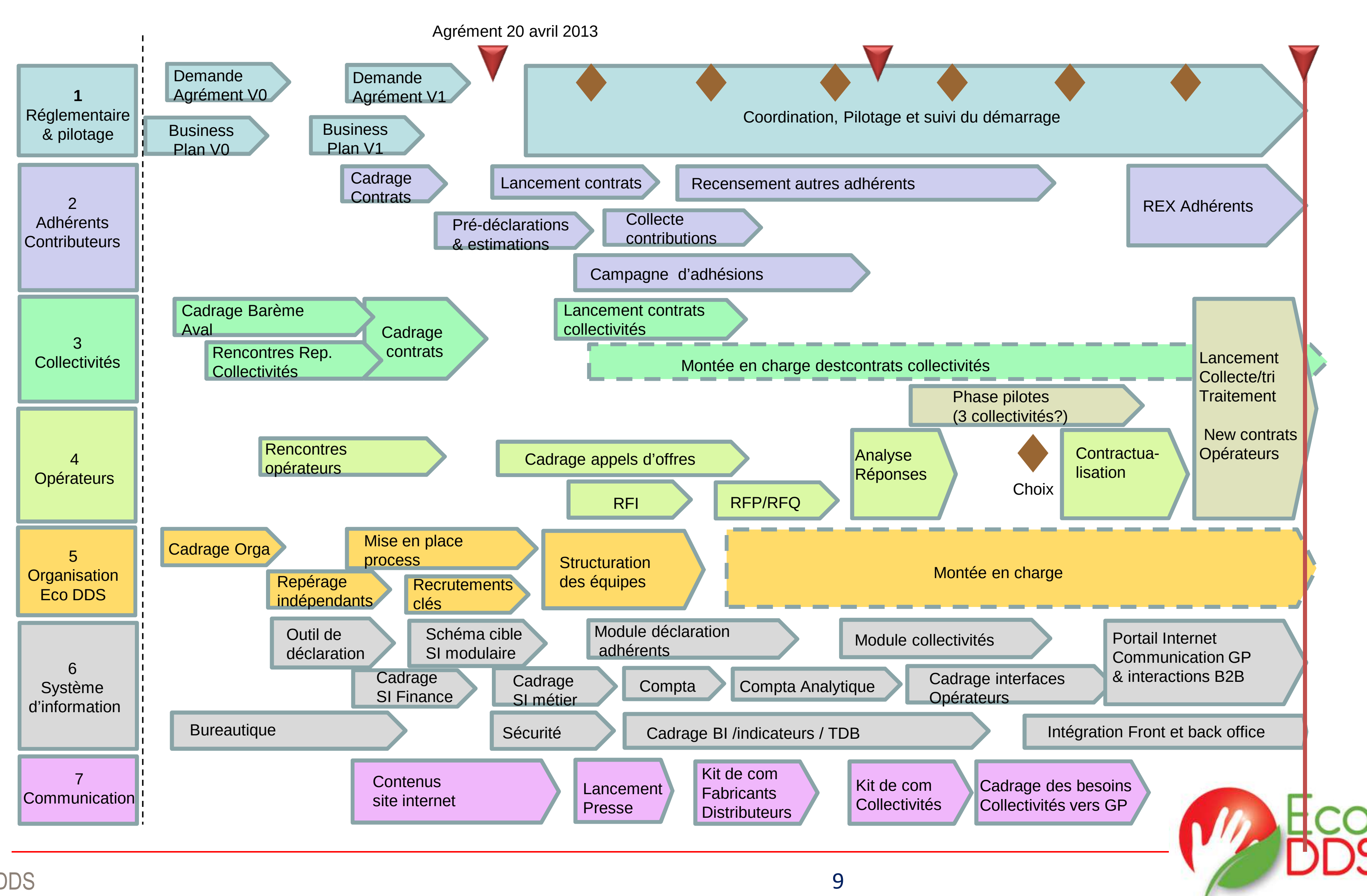
EcoDDS a été fondé par 48 actionnaires réunis en 2 collèges Fabricants et Distributeurs





EcoDDS

Synthèse des chantiers menés à fin 2013



Le processus d'adhésion à EcoDDS pour les parties prenantes



Pour les parties prenantes : un processus d'inscription qui passe par le site internet www.ecodds.com

POUR LES METTEURS SUR LE MARCHE

POUR LES COLLECTIVITES



Le respect des différentes étapes du processus d'adhésion permet une gestion optimale des dossiers

1. **Demande d'identifiant par le biais du site EcoDDS (fourni sous 48 heures)**
2. **Une fois les identifiants réceptionnés, accès aux documents contractuels (lettre de manifestation intérêt et convention)**
3. **Envoi de la lettre de manifestation intérêt envoyée en courrier simple**
   - Les données population et déchetterie sont vérifiées
   - Si les informations sont conformes aux données INSEE et aux pré réquis, un email est envoyé confirmant que la première étape d'adhésion est validée
   - Si tout est ok et sur demande, organisation d'un entretien téléphonique avec équipe technique gérant la mise en place opérationnelle
4. **Envoi par la collectivité de la convention envoyée en recommandé avec copie de délibération et RIB**
5. **Adhésion effective au 1er jour calendaire qui suit la contre signature de la convention par EcoDDS**

Eco DDS

Le dispositif de soutien



Zoom sur les barèmes

2 0 1 3 →

Année de transition

PHASE TERMINEE

- ***Barème de soutien :***
  - part fixe par déchetterie acceptant les DDS ménagers

    812 € /déchetterie

  - contribution communication locale

    0,03 €/habitant*

  - compensation des coûts opérateurs

    20 centimes d'euros/habitant*

2 0 1 4

Année opérationnelle

- ***Maintien du barème de soutien***
  - d'une part fixe déchetterie acceptant les DDS ménagers



    812 € /déchetterie



  - contribution à la communication locale

    0,03 €/habitant

  - prise en charge directe des coûts opérateurs à travers nos contrats
  - prise en charge par EcoDDS des formations destinées aux agents de déchetteries

*** Population municipale légale INSEE pour l'année de référence**

Processus de règlement des soutiens tout au long de l'agrément

- **En janvier/février :** point sur les actions de communication réalisées au regard du prévisionnel transmis à EcoDDS par la collectivité en année N-1.

- **Février :** transmission par EcoDDS d'un courrier récapitulant les soutiens dues au regard des éléments transmis par la collectivité pour élaboration et envoi par la collectivité du titre de recette.

- **Conformément aux termes de la convention : «** Le soutien financier dû au titre de l'année N est versée à la COLLECTIVITE au plus tard au dernier jour du premier trimestre de l'année N+1 ».



La mise en place opérationnelle d'EcoDDS



Processus de mise en place des opérations

Un processus en 4 étapes:

1. Mise en contact avec l'équipe chargée du déploiement EcoDDS **dès l'adhésion.**

2. Collecte des éléments opérationnels (contenants actuels, organisation logistique, contacts, planning…) par le biais du questionnaire EcoDDS. Echange avec la chargée de déploiement référente pour valider l'ensemble des éléments fournis. **Au plus tard le 8 du mois M (adhésion effective au 1er M) pour un démarrage au 1er M+1.**

3. Transfert des infos techniques aux opérateurs et prise de contact par l'opérateur avec la collectivité pour valider les éléments opérationnels (logistique, démarrage, dotation).

4. Passage de commande par EcoDDS auprès des opérateurs et retour d'information à la collectivité des dates de dépôt avec infos sur le fonctionnement du portail.

Eco DDS

Prise en charge de 9 flux sur chaque déchetterie

EcoDDS – Déchets Diffus Spécifiques
CONSIGNES DE TRI EN DÉCHETTERIE

Périmètre DDS des ménages

- Acides
- Bases
- Aérosols
- Phytosanitaires & biocides
- Comburants
- Autres DDS liquides
- Filtres à huile
- Pâteux
- EVS

Tout Emballage Vide Souillé (EVS) correspondant à la liste produits et inférieur au conditionnement maximal (bidons d'huile exclus).

Hors périmètre DDS

Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pinceaux…)

Huiles de moteur

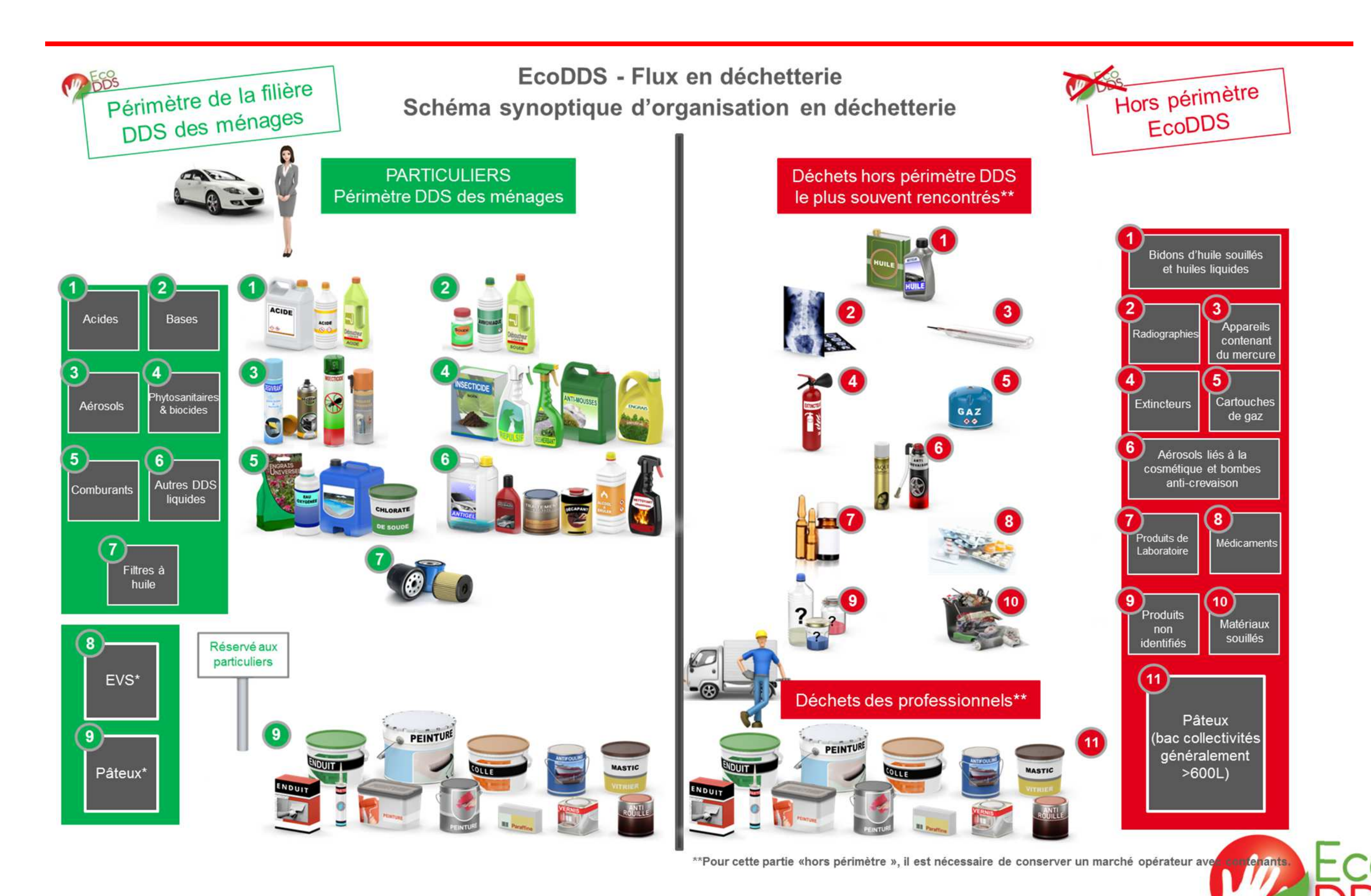
Produits non identifiés

Radiographies, appareils contenant du mercure, produits de laboratoire, médicaments

Cartouches de gaz, extincteurs, bombes anti-crevaison, aérosols liés à la cosmétique



Organisation à mettre en place



Contenants proposés

CARACTERISTIQUES			FLUX DE DECHETS MENAGERS ADMIS									AUTRES SPECIFICITES		PHOTOS (à titre indicatif)
Type: Appellation EcoDDS	Matière	Volume	Acides	Bases	Comburants	Phyto-sanitaires et biocides	Produits liquides : exemple solvants, etc.	Pâteux et solides inflammables	Emballages Vides Souillés (EVS)	Aérosols	Filtres à huile	Couvercle obligatoire	Sache de protection obligatoire	
			Avec l'emballage d'origine											
CAISSE	Plastique	60	X	X	X	X	X			X	X	oui	non	
CAISSE	Plastique	90	X	X	X	X	X			X	X	oui	non	
FUT OT (Ouverture Totale)	Plastique	120								X	X	oui	non	
FUT OT (Ouverture Totale)	Plastique	150								X	X	oui	non	
FUT OT (Ouverture Totale)	Plastique	220								X	X	oui	non	
FUT OT (Ouverture Totale)	Métal	120								X	X	oui	non	
FUT OT (Ouverture Totale)	Métal	200								X	X	oui	non	
BAC ADR	Plastique	600	X	X	X	X	X	X	X	X	X	oui	non	
BAC ADR	Plastique	900	X	X	X	X	X	X	X	X	X	oui	non	
BAC ADR	Plastique	1100	X	X	X	X	X	X	X	X	X	oui	non	
BAC	Plastique	600						X	X			oui	oui	
BAC	Plastique	900						X	X			oui	oui	
BAC	Plastique	1100						X	X			oui	oui	
BAC	Plastique	1400							X			oui	oui	

Les opérateurs offrent à minima une caisse / un fût / un bac / un bac ADR parmi les contenants proposés.

Nb et type de contenant à adapter en fonction des caractéristiques de chaque déchetterie.



Quelques Chiffres

- **Opérations:**
  - A horizon mi février:
    - *1203 déchetteries équipées sur 78 départements*
    - *15 500 contenants commandés*
  - Au premier trimestre +/- 1600 déchetteries

- **150 demandes ou confirmations d'enlèvements/jour**

- **+/- 500 000 BSD émis et traités/an**



Le portail métier



Le portail métier

- **Le portail a été conçu**
  - en se basant sur les meilleures pratiques opérationnelles du métier
  - pour répondre :
    - aux contraintes réglementaires liées à la traçabilité des déchets et au transport des matières dangereuses
    - aux contraintes métier :
      - Imprimer les BSD
      - Préparer les contenants et les étiquettes
      - Optimisation de la tournée de l'opérateur
    - aux contraintes liées à un donneur d'ordre distant, devant néanmoins procéder à des commandes

- **Il s'agit de la première version du portail qui subit avec le démarrage opérationnel son véritable premier test grandeur nature**

Version Evolutive au regard des premiers retours d'expérience



Portail métier: accueil



Portail métier: paramétrage par EcoDDS des enlèvements programmés

Déchetterie: MONCOUTANT

Date de début 01/01/14

Date de fin 15/05/14

Périodicité
- Quotidienne
- Hebdomadaire
- Mensuelle
- Annuelle

Le tous les mois

Le premier lundi tous les mois

	Type de flux de déchet
✓	Pâteux et Solides inflammables
	Emballages vides souillés (EVS)
	Aérosols
✓	Produits liquides (Solvants)
	Phytosanitaires et biocides
	Filtres à huile
	Acides
	Bases
	Comburants

Annuler | Générer | Enregistrer

Sélection multi-flux de déchets pour une fréquence donnée



Portail métier : Effectuer une demande d'enlèvement
(les confirmations sont sur le même principe)

Sélection de la déchetterie

Accueil collectivité Enlèvement FAQ Documentati

Enlèvement › Ponctuel

Déchetterie: *

Date limite d'enlèvement 24/01/2014

Déchetterie: *

e d'enlèvement

FD1256-AUBERVILLIERS

FD1257-EPINAY

FD1258-PIERREFITTE SUR SEINE

Type de flux de déchet	Quantité à enlever		Quantité à déposer	
01 - Pâteux et Solides inflammables	2	Bac 600 - 900 L		
02 - Emballages vides souillés (EVS)				
03 - Aérosols				
04 - Produits liquides (Solvants)				
05 - Phytosanitaires et biocides				
06 - Filtres à huile				
07 - Acides				
08 - Bases				
09 - Comburants				

Bac >1000L

Bac 600 - 900 L

Caisse 60 - 90 L

Fût OT 120-220 L

Annuler | Enregistrer et confirmer

Sélection de la quantité et du contenant/produit

Choisir les contenants en place sur les déchèteries

Demander des dépôts égaux aux retraits en nombre et en type (ajustements en dehors du portail)



Une communication dédiée



Un accès communication dédié aux collectivités adhérentes

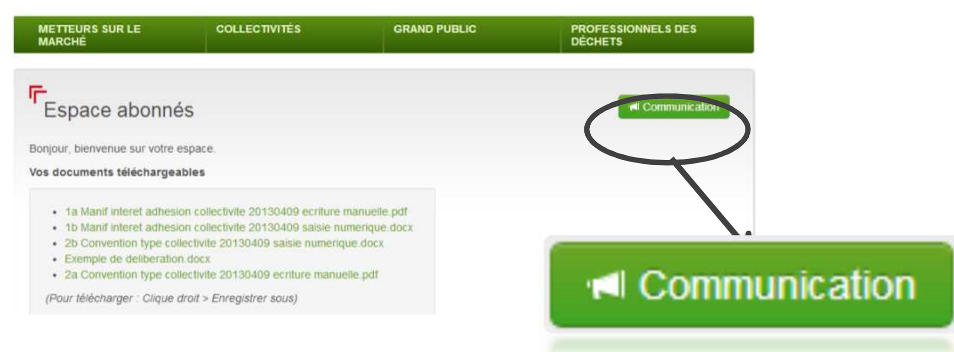
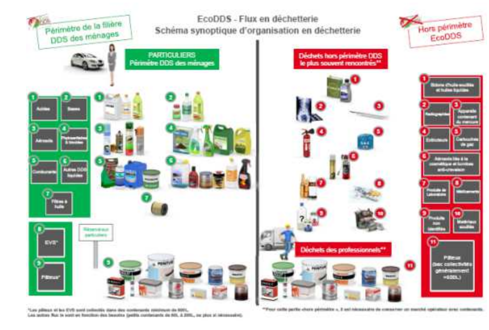


Schéma synoptique d'organisation en déchetterie



SUPPORTS D'ACCOMPAGNEMENT :

- Boîte à outils communication locale
- Com'DDS : mode d'emploi
- Tableau prévisionnel des actions de communication

Schémas illustratifs de produits et seuils de conditionnement



KIT DE DÉMARRAGE OPÉRATIONNEL :

- Schéma synoptique d'organisation en déchetterie
- Schémas illustratifs de produits et seuils de conditionnement
- Schéma de consignes de tri en déchetterie
- Affiches pour chaque famille de bacs DDS

Schéma de consignes de tri en déchetterie



KIT DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC

- Dépliant triptyque et mémo tri personnalisables



VISUELS EN HD

Un mode d'emploi à destination des communicants des collectivités



Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités

La filière DDS étant une filière complexe, nous vous proposons cette fiche pratique pour vous accompagner dans votre communication locale. L'application de ces recommandations garantit le bon fonctionnement du partenariat avec EcoDDS sur la communication locale.

1 APPELLATION DES DDS

Le terme « **Déchets Spécifiques** » est le plus approprié pour évoquer les DDS dans vos supports de communication grand public.
On peut également parler de « **Déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage** ».

2 MESSAGE CLÉ

Les Déchets Spécifiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, dans leur emballage d'origine.
Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes…).



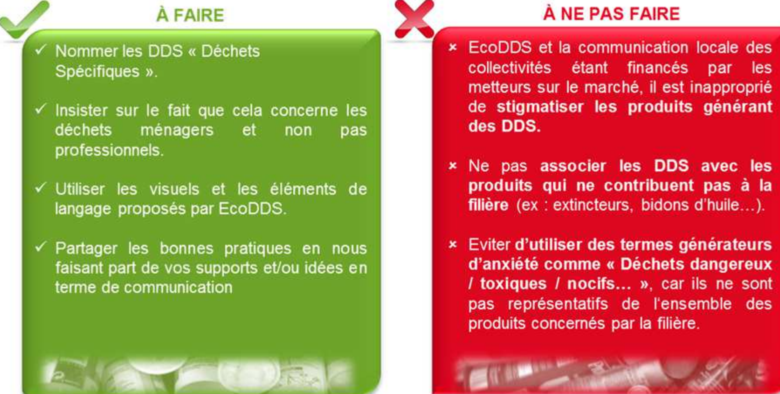
3 JEU DES 6 FAMILLES

Il est intéressant de regrouper les produits générant des DDS par familles (voir page 2).
Nous les avons répartis en 6 familles : « **Bricolage & Décoration** », « **Entretien véhicule** », « **Entretien maison** », « **Chauffage, Cheminée & Barbecue** », « **Entretien piscine** » et « **Jardinage** ».

4 BONNE PRATIQUE

EcoDDS encourage les Collectivités qui mettent en place des **partenariats avec des distributeurs** metteurs sur le marché de DDS pour faire des opérations de sensibilisation en magasin auprès du grand public (stand d'information, distribution de flyers, affichage…).

5 RECOMMANDATIONS



À FAIRE

- ✓ Nommer les DDS « Déchets Spécifiques ».
- ✓ Insister sur le fait que cela concerne les déchets ménagers et non pas professionnels.
- ✓ Utiliser les visuels et les éléments de langage proposés par EcoDDS.
- ✓ Partager les bonnes pratiques en nous faisant part de vos supports et/ou idées en terme de communication

À NE PAS FAIRE

- × EcoDDS et la communication locale des collectivités étant financés par les metteurs sur le marché, il est inapproprié de **stigmatiser les produits générant des DDS.**
- × Ne pas **associer les DDS avec les produits qui ne contribuent pas à la filière** (ex : extincteurs, bidons d'huile…).
- × Eviter **d'utiliser des termes générateurs d'anxiété comme « Déchets dangereux / toxiques / nocifs… »**, car ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des produits concernés par la filière.

Contact : Mélanie MOREIRA – ✆ : 01.70.96.00.87 – : mmoreira@ecodds.com



Com'DDS : mode d'emploi

Fiche pratique à l'usage des communicants des Collectivités



LES PRODUITS CONCERNÉS

Entretien véhicule

Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Bricolage & Décoration

Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.

Entretien maison

Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Chauffage, cheminée, barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

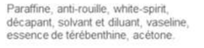


Enduit, colle, mastic, résine.

Entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

Entretien jardin



Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.



EXEMPLES DE PRODUITS NON CONCERNÉS



Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pinceaux…)



Huiles de moteur



Produits non identifiés



Radiographies, appareils contenant du mercure



Cartouches de gaz, extincteurs, bombes anti-crevaison, aérosols liés à la cosmétique

Contact : Mélanie MOREIRA – ✆ : 01.70.96.00.87 – : mmoreira@ecodds.com

La formation des agents



Nous avons démarré le projet de formation des agents et de leurs équipes encadrantes

01/2014	03/2014	05/2014		10/2014	12/2014
Conception, ingénierie	Formation des collectivités pilotes	Formation de tous les agents des collectivités adhérentes en 2013		Formation des agents des collectivités adhérentes en 2014	

Un organisme de formation externe spécialisé a été sélectionné par EcoDDS en début d'année

5 ou 6 collectivités ont été identifiées pour des formations 'pilotes'

EN REGLE GENERALE

- Les formations auront lieu au sein de la collectivité pendant une demi-journée
- Un retour d'expérience aura lieu pour chaque formation délivrée
- Nous souhaitons mettre en place un système récurrent qui reste à définir



Séparation DDS ménagers et professionnels



Zoom sur la séparation des DDS ménages et des Déchets Dangereux professionnels (1/2)

- **Les catégories concernées par les problématiques de séparation :**
  - Catégorie 4 (colles et mastics, ..)
  - Catégorie 5 (peintures, enduits, vernis, lasures, etc…)

- **Pourquoi les séparer ? :**
  - Un marché mixte ménages/professionnels
  - Une réglementation à respecter par les professionnels (code de l'environnement)

EcoDDS ne peut financer que les déchets ménagers sous peine de ne pouvoir perdurer



Zoom sur la séparation des DDS ménages et des Déchets Dangereux professionnels (2/2)

- Les déchetteries qui acceptent **les professionnels** devront mettre en place concrètement **une séparation** pour les catégories 4 & 5 par exemple :
  - des bacs à part,
  - une signalétique appropriée
  - des horaires spécifiques pour les pros, etc…

- EcoDDS éditera un **guide de bonnes pratiques** qui pourra bien entendu être adapté localement du moment que l'objectif de séparation est atteint

- De nombreuses collectivités ont déjà mis en place **des systèmes spécifiques** leur permettant de faire payer les professionnels pour leurs déchets dangereux.

Les modalités pratiques de mise en place de la séparation ménages/professionnels relèvent de décisions locales



Collecte des DDS – Périmètre contribuant EcoDDS 1/2

- **Les catégories qui relèvent d ’une consommation courante ne posent pas de problèmes (déboucheurs d’évier, filtres à huile de voitures, insecticides de jardin, …)**
- **Les catégories 4 et 5 sont des produits de chantier (chantier d’un ménage ou d’un professionnel) ou de rénovation. Ces produits sont vendus dans plusieurs types de circuits de distribution plus ou moins professionnels :**

Réseaux professionnels	Réseaux mixtes	Réseaux Grands Publics
Réservés au pros mais avec parfois des ventes au comptoir – généralement les pros sont «en compte » et bénéficient de remises pros	Majoritairement fréquentés par des pros mais aussi des particuliers. Certains magasins disposent de surfaces dites de «libre service » avec un accès public	Le positionnement de ces enseignes est Grand Public mais on y retrouve une proportion de professionnels qui viennent s’approvisionner ou se dépanner quand ils ont un chantier à proximité mais paient cash

Prenons l’exemple du marché français de la peinture …



Collecte des DDS – Périmètre contribuant EcoDDS

2/2 *Exemple du marché de la peinture – principes retenus*

